

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14296**

### Intitulé

Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe promotrans	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels assure des activités à dimension à la fois technique et commerciale. Comme technicien, il opère dans les centres de réparation, les garages de concessionnaires, les garages intégrés, les entités de location de véhicules industriels et dans les entreprises disposant d'un parc important. Il organise et réalise les activités de recherche et détection de pannes, assure la maintenance préventive et les réparations de différents organes du véhicule. Il a pour mission d'assurer le maintien en état de fonctionnement les véhicules dans le respect des exigences de sécurité et de la législation en vigueur sur la maintenance des organes de fonctionnement et de sécurité

Dans le cadre des garages intégrés, il gère les parcs de véhicules industriels en organisant et en gérant les opérations de contrôle, de diagnostic, en organisant le calendrier des réparations préventives, les contrôles obligatoires, les réparations. Il doit maintenir le parc en état de bon fonctionnement et garantir le bon déroulement des activités auxquelles les véhicules sont destinés.

La dimension commerciale de son activité réside dans les actes de réception et de présentation des diagnostics et de la proposition ou la vente aux clients des réparations à effectuer, compte tenu du coût que cela représente.

Il exerce les activités suivantes :

- \* Organiser et réaliser les activités de maintenance curatives et préventives des véhicules industriels
- \* Gérer un parc de véhicules industriels
- \* Animer une équipe dans le respect de la législation sociale
- \* Entretien et développer la relation client
- \* Appliquer et faire appliquer les normes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

Compétences ou capacités attestées :

Accueillir, conseiller le client et réceptionner le véhicule

Utiliser les outils et interpréter les mesures afin de réaliser les diagnostics

Assurer et réaliser les opérations de maintenance

Optimiser les moyens de l'atelier

Gérer les équipements de l'atelier

Analyser les besoins et formaliser un cahier des charges compatible avec l'activité

Formaliser un plan de maintenance

Négocier des contrats d'achats

Elaborer et suivre un budget

Contrôler et s'assurer de l'application du cadre réglementaire de l'utilisation du véhicule industriel

Assurer la professionnalisation de l'équipe

Dynamiser une équipe

Appliquer et faire appliquer le droit du travail

Analyser les besoins spécifiques des clients en maintenance de véhicules industriels

Promouvoir l'offre de service en maintenance des véhicules industriels

Pérenniser la relation client

Exploiter les tableaux de bord qualité

Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité

Promouvoir la protection de l'environnement et la gestion des déchets

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités : Garages, entreprises de transport disposant d'un atelier, les constructeurs et les succursales.

Types d'emplois accessibles : responsable d'atelier dans une concession ou succursale véhicules industriels ou responsable après vente/adjoint ou responsable d'atelier intégré chez un transporteur ou loueur de véhicules industriels.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

11103 : Supervision d'entretien et gestion de véhicules

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Organiser et réaliser les activités de maintenance curatives et préventives des véhicules industriels

Gérer un parc de véhicules industriels

Animer une équipe dans le respect de la législation sociale

Entretenir et développer la relation client

Appliquer et faire appliquer les normes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement

La certification professionnelle Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels est obtenue suite à la validation de tous les blocs décrits ci-dessous.

Dans le cadre de la formation, les évaluations reposent sur des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14296 - Maîtriser les techniques de la maintenance de véhicules industriels	<p><b>Descriptif :</b> Utiliser les outils et interpréter les mesures afin de réaliser les diagnostics Assurer et réaliser les opérations de maintenance Optimiser les moyens de l'atelier Gérer les équipements de l'atelier</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> L'évaluation du bloc de compétence est réalisée par des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14296 - Maîtriser l'analyse fonctionnelle, structurelle et mécanique des systèmes de véhicule industriel et gérer le parc de véhicules	<p><b>Descriptif :</b> Formaliser un plan de maintenance Négocier des contrats d'achats Elaborer et suivre un budget Analyser les besoins spécifiques des clients en maintenance de véhicules industriels Exploiter les tableaux de bord qualité Analyser les besoins et formaliser un cahier des charges compatible avec l'activité</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> L'évaluation du bloc de compétence est réalisée par des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14296 - Gérer la maintenance des véhicules industriels dans le respect des normes qualité, de sécurité et environnementales	<p><b>Descriptif :</b> Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité Promouvoir la protection de l'environnement et la gestion des déchets Contrôler et s'assurer de l'application du cadre réglementaire de l'utilisation du véhicule industriel</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> L'évaluation du bloc de compétence est réalisée par des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14296 - Gérer les relations clients	<p><b>Descriptif :</b> Accueillir, conseiller le client et réceptionner le véhicule Promouvoir l'offre de service en maintenance des véhicules industriels Pérenniser la relation client</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> L'évaluation du bloc de compétence est réalisée par des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14296 - Animer une équipe	<p><b>Descriptif :</b> Assurer la professionnalisation de l'équipe Dynamiser une équipe Appliquer et faire appliquer le droit du travail</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> L'évaluation du bloc de compétence est réalisée par des contrôles continus sous forme de travaux écrits et des activités en atelier et un examen de fin de module</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du Groupe Promotrans et président du Jury (professionnel) Administrateur du Groupe Promotrans en charge de l'enseignement supérieur (professionnel) Directeur Délégué Général du Groupe Promotrans Directeur de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Adjoint à la direction de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Professionnel Transport et Logistique - Transports Saunier et Fils (professionnel) Représentants des enseignants Représentants des directeurs
En contrat d'apprentissage	X	Président du Groupe Promotrans et président du Jury (professionnel) Administrateur du Groupe Promotrans en charge de l'enseignement supérieur (professionnel) Directeur Délégué Général du Groupe Promotrans Directeur de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Adjoint à la direction de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Professionnel Transport et Logistique - Transports Saunier et Fils (professionnel) Représentants des enseignants Représentants des directeurs
Après un parcours de formation continue	X	Président du Groupe Promotrans et président du Jury (professionnel) Administrateur du Groupe Promotrans en charge de l'enseignement supérieur (professionnel) Directeur Délégué Général du Groupe Promotrans Directeur de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Adjoint à la direction de l'Éthique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Professionnel Transport et Logistique - Transports Saunier et Fils (professionnel) Représentants des enseignants Représentants des directeurs

En contrat de professionnalisation	X	Président du Groupe Promotrans et président du Jury (professionnel) Administrateur du Groupe Promotrans en charge de l'enseignement supérieur (professionnel) Directeur Délégué Général du Groupe Promotrans Directeur de l'Ethique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Adjoint à la direction de l'Ethique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Professionnel Transport et Logistique - Transports Saunier et Fils (professionnel) Représentants des enseignants Représentants des directeurs
Par candidature individuelle		
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Le représentant des directeurs centraux régionaux Président du Groupe Promotrans et président du Jury (professionnel) Administrateur du Groupe Promotrans en charge de l'enseignement supérieur (professionnel) Directeur Délégué Général du Groupe Promotrans Directeur de l'Ethique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Adjoint à la direction de l'Ethique et de la Normalisation du Groupe Promotrans Professionnel Transport et Logistique - Transports Saunier et Fils (professionnel) Représentants des enseignants Représentants des directeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 08 février 2023.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 14 avril 2017. Autorité responsable : PROMOTRANS

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 26 mai 2000 publié au Journal Officiel du 08 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Modification de l'arrêté du 10 janvier 1997. Homologation anciennement attribuée au Groupe Promotrans E.S.M.V.I.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en véhicules industriels'.

Observations : homologation depuis 1990.

#### Pour plus d'informations

##### **Statistiques :**

16 bénéficiaires du titre par an.

##### **Autres sources d'information :**

Contact e-mail : [contact@promotrans.fr](mailto:contact@promotrans.fr)

Tél.01 53 34 33 33

<http://www.promotrans.fr>

##### **Lieu(x) de certification :**

Groupe PROMOTRANS - 12 rue Cabanis - 75014 Paris

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole Supérieure de Maintenance en Véhicules Industriels (ESMVI) 9-11 Allée du Bois de l'Orme  
41100 SAINT OUEN

##### **Historique de la certification :**

Ancien libellé : Technicien supérieur en véhicules industriels (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.)

**Certification précédente :** Technicien supérieur de maintenance de véhicules industriels